



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, JEANBLANC, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

PERSONNEL COMMUNAL - REMUNERATION DE VACATIONS – N° 26/04 – 15C

Monsieur NAUDION, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

1) A la Médiathèque Municipale Jacques THYRAUD

La Médiathèque Municipale Jacques Thyraud organise :

D'un part le 26 septembre 2026 un spectacle musical, intitulé Aqua Anima « Les murmures de l'eau » avec la participation de Monsieur Jean TELEJO, du Centre de Formation des Musiciens Intervenant en milieu scolaire de l'Université des Arts et des Sciences Humaines de TOURS

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinue, cet intervenant sera rémunéré en tant que vacataire.

Le montant de la vacation à verser est fixé à 400 € net.

D'autre part le 21 octobre 2026, une animation pour les enfants, l'Atelier Origami, qui sera animé par Mme Sakurako SUGAWARA PHILOREAU.

Considérant qu'il s'agit également d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinue, l'intervenante sera rémunérée en tant que vacataire.

Le montant de la vacation à verser est fixé à 200 € net.

2) A l'Entracte

L'Entracte organise le 13 mai 2026, une conférence qui a pour thème « Balzac, l'argent et les femmes », avec la participation de Monsieur Dominique LABARRIERE, essayiste, ex. enseignant de philosophie et passionné d'histoire.

.../...



Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, cet intervenant sera rémunéré en tant que vacataire.

Le montant de la vacation à verser est fixé à 350 € net.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Les crédits afférents seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (32 pour et 1 contre - Mme Faisant) les propositions de son rapporteur.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

07 mai 2026

11 mai 2026

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.